

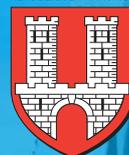


RAPPORT SUR L'EAU

de WISSEMBOURG Année 2021

11 place de la République 67160 Wissembourg - www.wissembourg.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg



SOMMAIRE



Introduction : le cycle de l'eau	3
Le réseau d'eau potable.....	4
Production et distribution d'eau en 2021	9
La qualité de l'eau.....	10
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable....	30
Rapport annuel - Synthèse locale de l'assainissement.....	54
Rapport financier.....	67

INTRO : LE CYCLE DE L'EAU



2. Traitement

Chloration

L'ajout de chlore détruit les bactéries et maintient une bonne qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations

Filtre à neutralité

(uniquement à Weiler)

L'eau traverse un lit de neutralité pour augmenter son P.H.

3. Contrôle qualité

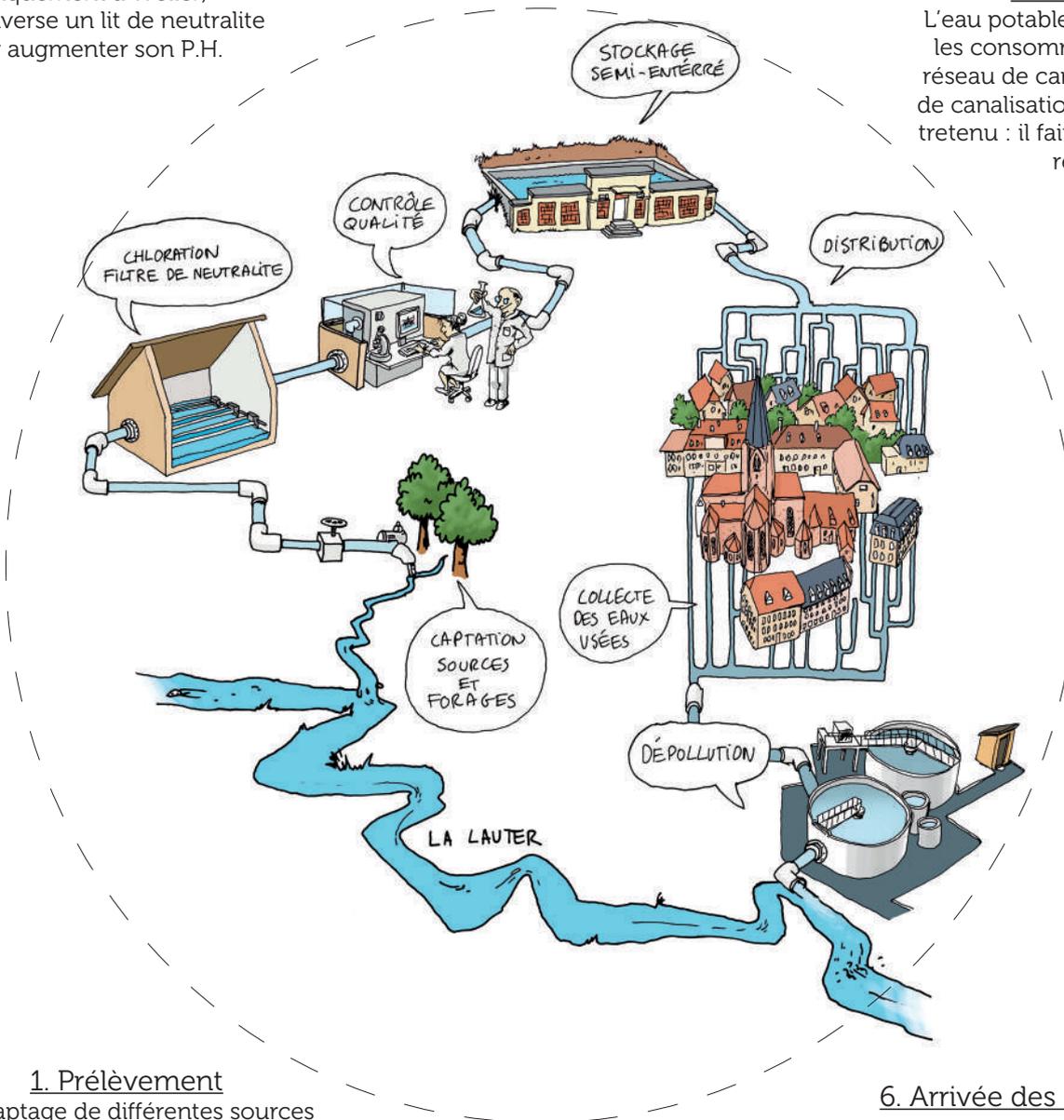
Toutes les étapes du traitement sont très contrôlées : l'eau répond ainsi à plus de 80 paramètres très exigeants qui garantissent la « potabilité » de l'eau et sa qualité

4. Stockage

L'eau rendue potable est stockée avant d'être distribuée.

5. Distribution

L'eau potable est distribuée chez les consommateurs grâce à un réseau de canalisation. Le réseau de canalisation est surveillé et entretenu : il fait l'objet de contrôles réguliers.



1. Prélèvement

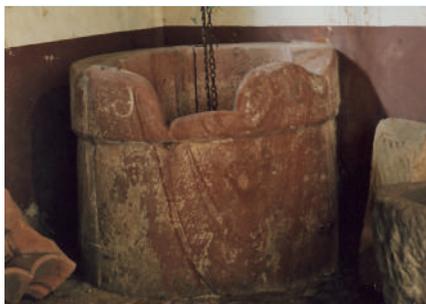
par captage de différentes sources et par pompage dans la nappe souterraine

6. Arrivée des eaux usées et dépollution

Les eaux domestiques sont collectées dans les réseaux d'assainissement qui les amènent jusqu'aux usines de dépollution.

L'eau épurée peut être rejetée dans le milieu naturel.

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE



Le saviez-vous ?

Les premières sources d'eau potable étaient les puits, dont certains sont encore visibles. (Puits du Musée Westercamp)

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Wissembourg, Weiler et Altenstat sont gérées par la municipalité.

Le réseau est composé de trois réseaux distincts :

- Weiler
- Wissembourg/Altenstadt réseau bas
- Wissembourg réseau haut

Le réseau compte 62,2 km de conduites principales. L'âge moyen du réseau de distribution est d'environ 50 ans. Certaines conduites ont environ 90 ans.

Weiler

La production d'eau pour cette localité est assurée par une source superficielle dite du « Schlifenthal », qui se situe au sud de la commune. Cette eau est traitée à la neutralité depuis 1991.

Le stockage est fait dans un réservoir semi-enterré d'une contenance de 120 m³ où l'eau est également traitée au chlore depuis 1991 et au ultra-violet depuis 2003, avant d'être distribuée.

Le surplus de la production est injecté dans le réservoir bas de Wissembourg (conduite d'amenée des sources et forages).

Les réseaux de production et de distribution sont de type gravitaire.

Ce réseau alimente également le Germanshof situé en Allemagne (4 m³ par jour).

L'eau de cette source est très peu calcaire (dureté : 5.6° F) et légèrement agressive.

Débit moyen de la source :
148 m³ par jour

Consommation moyenne :
39 m³ par jour

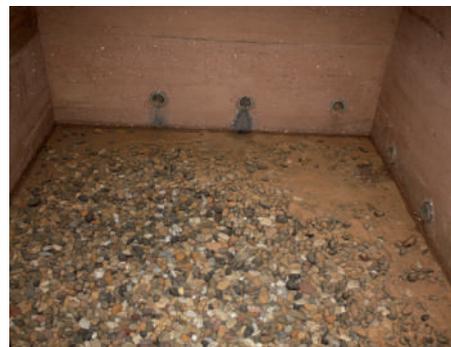
Wissembourg/Altenstadt : réseau bas

La production d'eau est assurée par 10 sources situées en Allemagne, 2 forages près de Weiler et un forage allemand situé près de Kapsweyer, ainsi que du surplus de production de Weiler. Toute cette eau est mélangée et traitée dans le réservoir bas avant d'être distribuée.

Les sources

Débit moyen des sources :
670 m³ par jour

L'eau produite par les 10 sources captées dans l'Obermundat, régie par la législation allemande, est rejetée gravitairement dans le réservoir bas de Wissembourg, situé au sud-ouest de la commune, au lieu-dit « Muehlberg », d'une capacité de 1 000 m³ (2 bassins de 500 m³).



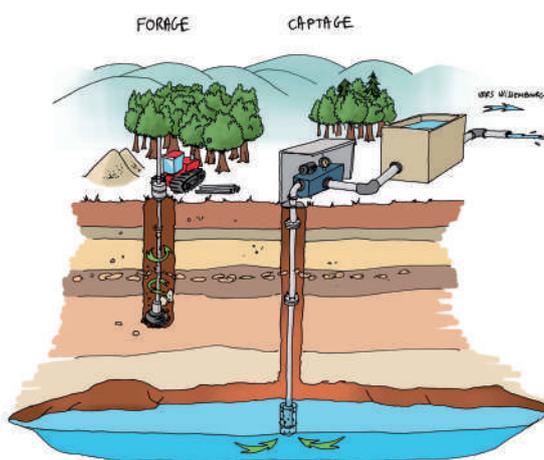
Les sources au nord de Weiler

Débit moyen :
83 m³ par jour

Le trop-plein de Weiler

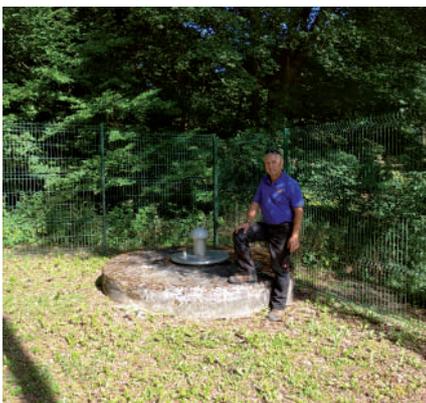
Le trop-plein est injecté gravitairement dans la conduite d'amenée des sources vers le réservoir bas.

Débit d'exploitation :
Forage 1 : 25 m³ par heure
Forage 2 : 45 m³ par heure



Les forages (France)

L'eau produite par les deux forages situés au lieu-dit « Ameisenwald » est pompée dans ce même réservoir (par la conduite d'amenée des sources). Ces deux forages sont réalisés dans les formations gréseuses à l'ouest de Weiler.



Forage (Allemagne)

L'eau provenant de ce forage, situé près de Kapsweyer, transite par une station de traitement contre le fer à Steinfeld, avant d'être pompée dans le réservoir bas.

Ce forage dispose d'un débit d'exploitation de 50 à 60 m³ par heure. La crépine est située à 35 mètres de profondeur ; quant au forage proprement, il est à 113 mètres.

Le débit d'exploitation peut être considérablement augmenté, si la capacité de traitement l'est aussi.

La production du réseau bas

Les productions en 2021 :

Sources :	244 696 m ³
Trop plein Weiler :	30 619 m ³
Forages :	114 567 m ³
Forage allemand :	106 900 m ³
Total de la production :	496 782 m ³
Pompage vers le réseau haut :	181 664 m ³
Production du réseau bas :	315 118 m ³

L'eau résultant de ce mélange est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive.

Wissembourg : réseau haut



Le réservoir sur les hauteurs du Renfeld

Le réseau haut est constitué par les lotissements « Le Vignoble », « Les Hauts du Moulin » et partiellement la route des Vosges et la rue de la Pépinière. Il est alimenté par le réservoir haut, dont l'eau est pompée du réservoir bas (181 664 m³).

Ce réseau est connecté avec les Syndicats desservis par le Syndicat intercommunal de production d'eau potable, qui permet des échanges d'eau en cas de problème.

La distribution

Les réseaux de distribution de Wissembourg, Altenstadt et Weiler desservent environ 7 600 habitants.

Ces réseaux, d'une longueur de 62,2 km de conduites principales, sont composées principalement de conduite en fonte ductile, et pour les plus anciennes en fonte grise.



Le saviez-vous ?

Une conduite d'eau en bois a été mise au jour en décembre 1973, au Bruch (photo R. Schellmanns)

Le diamètre des différentes conduites se situe entre 60 et 300 mm. Depuis plusieurs années, les diamètres 80 et 60 ne sont plus utilisés en raison des débits trop faibles.

Ce réseau est largement équipé de poteaux d'incendie (P.I.) et d'hydrants. Aujourd'hui, pour assurer la sécurité incendie, seuls des P.I. d'un diamètre minimum de 100 sont posés, en accord avec les services d'incendie et de secours.

Le réseau de distribution comporte 2 307 branchements particuliers et 2 599 compteurs, qui sont réalisés en acier galvanisé pour les plus anciens, en PVC rigide pour les branchements de plus de 15 ans, et en polyéthylène actuellement.

Volume distribué :	507 135 m ³
Volume relevé :	440 649 m ³
Achat mixte Geitershof :	2 622 m ³
Apport mixte :	3 713 m ³
Autre volume prélevé :	10 000 m ³

Tous ces branchements sont équipés d'une vanne de sectionnement (collier de prise) située sur la voie publique, ainsi que d'un compteur volumétrique situé à l'intérieur de la propriété.

Taux de rendement du réseau de distribution

2015 : 83,94% 2016 : 87,71 % 2017 : 86,25% 2018 : 92,18 % 2019 : 93,51% 2020 : 89,85 % 2021 : 86,89 %

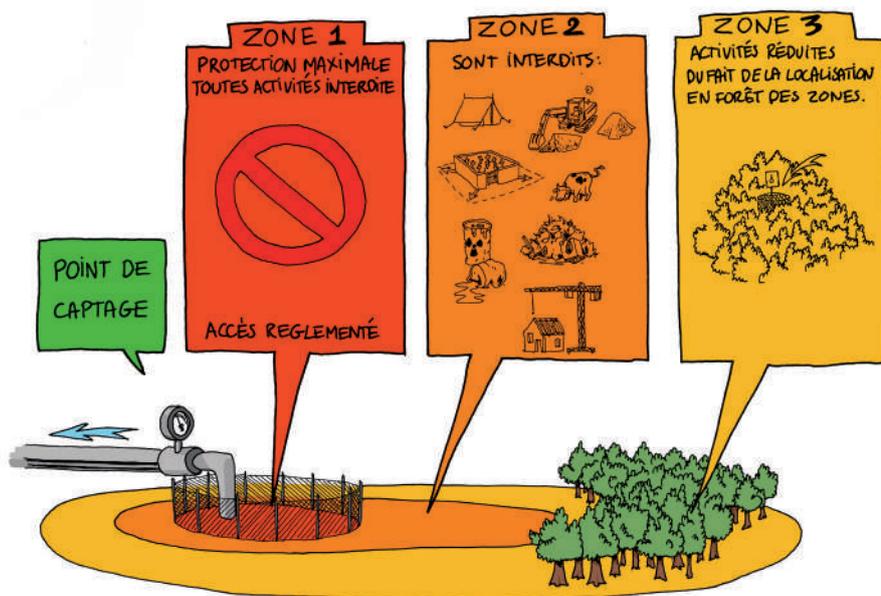
Qualité de l'eau

Pour assurer la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées régulièrement par le Centre d'Analyses et de Recherches sous couvert de l'ARS, conformément à la législation en vigueur (décret du 26 septembre 1994).

En complément aux analyses obligatoires, la Ville a mis en place un autocontrôle, soit une trentaine d'analyses complémentaires à la réglementation.

Cependant, pour optimiser la qualité de l'eau distribuée, la municipalité a fait réaliser en 1991 sur le réseau de Weiler une station de neutralité et de chloration. En 2002, un traitement UV a été mis en place.

De nouveaux périmètres de protection des sources ont été adoptés par arrêté préfectoral du 31 juillet 2003.



Les périmètres de protection

Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages divers ont été achevés début 2005.

La mise en conformité des périmètres de protection des sources situées en Allemagne a été réalisée en 1988 par les services compétents allemands.

Geisberg

La distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Riedseltz.

Geitershof

La distribution d'eau potable est assurée par la Ville de Wissembourg. Le hameau est directement raccordé sur la conduite intercommunale de production d'eau potable.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU 2021



Weiler

Entrée réservoir		53 965 m ³
Sortie distribution	14 235 m ³	
Sortie trop plein vers réservoir bas	39 368 m ³	
Alimentation Germanshof	1 472 m ³	

Wissembourg-Altenstadt

Réseau bas

Total entrée réservoir bas		496 782 m³
Entrée sources + forages + trop plein Weiler		389 882 m ³
Forage 1	58 654 m ³	
Forage 2	55 913 m ³	
Sources	244 696 m ³	
Trop plein Weiler	30 619 m ³	
Entrée Steinfeld		106 900 m ³
Sortie distribution réservoir bas	311 556 m ³	
Pompage vers réservoir haut	181 664 m ³	
Trop plein réservoir	11 806 m ³	

Réseau haut

Total entrée réservoir haut		152 461 m³
Pompage vers réservoir haut	181 664 m ³	
Apport du syndicat mixte	0 m ³	
Sortie distribution	149 519 m ³	
Distribution pendant pompage	29 203 m ³	
Apport au syndicat mixte	3 713 m ³	

Geitershof

Achat au syndicat mixte	2 622 m ³
Divers volume prélevé	10 000 m ³
Volume d'eau facturé	426 936 m ³

Production :	522 750 m ³
Distribution :	507 135 m ³
Volume d'eau compté :	440 649 m ³
Rendement :	86,89 %

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Février 2022



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Ville de Wissembourg - Secteur WEILER

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Weiler (301 habitants)¹ est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 31 juillet 2003 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux ultra-violets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés sur la source, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,6 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce (peu calcaire), peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes (Cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,0 mg/l
- Teneur maximale : 3,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 3,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,11 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Ville de Wissembourg, sur le secteur de Weiler, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Février 2022

Ville de Wissembourg et Altenstadt

ORIGINE DE L'EAU

La Ville de Wissembourg (7236 habitants)¹ est alimentée en eau par un mélange d'eaux issues de deux forages situés à Weiler et de 10 sources ainsi qu'un forage situé en Allemagne. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 1 juillet 1988 et 31 juillet 2003 et disposent de périmètres de protection. En cas de besoin, un complément d'eau est possible par le syndicat mixte.

L'eau fait l'objet d'un traitement par chloration et désinfection aux rayons ultra-violetts avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

L'alimentation en eau de Geitershof est assurée par le syndicat mixte.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

33 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 21 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,5 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce (peu calcaire), peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes (Cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,8 mg/l
- Teneur maximale : 3,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 5,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

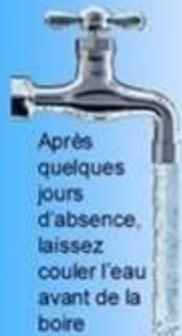
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Ville de Wissembourg est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 09/06/2021 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WISSEMBOURG (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE CHL. WISSMBRG - SEC. BAS-ALTENST. - WISSEMBOURG (ROBINET DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000010619

Type d'analyse : P1P2

Numéro de prélèvement : 06700234241

Référence laboratoire : 21M047562-003

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 15 juillet 2021
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Couleur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Odeur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Saveur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	13,6	°C				
Température de l'eau	13,6	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,4	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl2)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl2)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl2)/L				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,2	NFU				2,0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0,20	µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,10	µg/L		0,5		
Dichloroéthane-1,2	<0,10	µg/L		3,0		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10	µg/L		10,0		
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	<0,100	µg/L		10,0		
Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,0		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de mesure du pH	22,1	°C				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,03	µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Anhydride carbonique agressif	6,47	mg(CO2)/L				
Carbonates	<0,3	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	7,61	mg/L				
Ecart entre pH initial et pH à l'équilibre	1,09	unité pH				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	Qualitatif			1,0	2,0
Essai marbre TAC	9,14	°f				
Essai marbre TH	9,80	°f				
Hydrogénocarbonates	93,1	mg/L				
pH	7,8	unité pH			6,5	9,0
pH d'équilibre à la t° échantillon	8,45	unité pH				
Titre alcalimétrique	<0,5	°f				
Titre alcalimétrique complet	7,6	°f				
Titre hydrotimétrique	8,2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	14	µg/L				200
Manganèse total	1,49	µg/L				50
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE						

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005	µg/L		0,10		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,005	µg/L		0,10		
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005	µg/L		0,10		
AMPA	<0,02	µg/L		0,10		
Desméthylisoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Desmethylnorflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthachlore OXA	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide ESA	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide OXA	<0,005	µg/L		0,10		
Ethylenethiouree	<0,500	µg/L		0,10		
Fipronil sulfone	<0,01	µg/L		0,10		
Flufénacet OXA	<0,005	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
N,N-Dimet-tolylsulphamid	<0,01	µg/L		0,10		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
* Valeur de vigilance définie en l'absence de limite ou référence de qualité)						
CGA 354742	<0,005	µg/L				0,9 (*)
CGA 369873	<0,01	µg/L				0,9 (*)
ESA acetochlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
ESA alachlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
ESA metazachlore	<0,01	µg/L				0,9 (*)
OXA acetochlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
OXA metazachlore	<0,01	µg/L				0,9 (*)
OXA metolachlore	<0,005	µg/L				0,9 (*)
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,05	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,05	µg/L		0,10		
Chloridazone desphényl	<0,02	µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	<0,02	µg/L		0,10		
ESA metolachlore	<0,01	µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,005	µg/L		0,10		
Hydroxyterbutylazine	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlor NOA	<0,02	µg/L		0,10		
N,N-Dimethylsulfamide	<0,02	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,01	µg/L		0,10		
Simazine hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuméton-déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
MINERALISATION						
Calcium	23	mg/L				
Chlorures	5,7	mg/L				250
Conductivité à 25°C	190	µS/cm			200	1100
Magnésium	6,1	mg/L				
Potassium	2,0	mg/L				
Sodium	5,1	mg/L				200
Sulfates	7,6	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Aluminium total µg/l	10	µg/L				200,0
Arsenic	3,94	µg/L		10,0		
Baryum	0,187	mg/L				0,7
Bore mg/L	0,0201	mg/L		1,0		
Cyanures totaux	<10,0	µg(CN)/L		50,0		
Fluorures mg/L	0,06	mg/L		1,5		
Mercure	<0,01	µg/L		1,0		
Sélénium	<0,5	µg/L		10,0		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,3	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,06	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,9	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
Orthophosphates (en PO4)	0,049	mg(PO4)/L				
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha globale en Bq/L	<0,03	Bq/L				
Activité bêta attribuable au K40	0,05	Bq/L				
Activité bêta globale en Bq/L	0,09	Bq/L				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	0,04	Bq/L				
Activité Tritium (3H)	<8,7	Bq/L				100,0
Dose indicative	<0,1	mSv/a				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0,02	µg/L		0,10		
Alachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Béflubutamide	<0,02	µg/L		0,10		
Boscalid	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide	<0,005	µg/L		0,10		
Fluopicolide	<0,02	µg/L		0,10		
Isoxaben	<0,005	µg/L		0,10		
Métazachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Napropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Oryzalin	<0,02	µg/L		0,10		
Pethoxamide	<0,02	µg/L		0,10		
Propyzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Pyroxsulame	<0,02	µg/L		0,10		
Tébutam	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4,5-T	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-D	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-DB	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-MCPA	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-MCPB	<0,05	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Dichlorprop	<0,02	µg/L		0,10		
Mécoprop	<0,02	µg/L		0,10		
Triclopyr	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES						
Carbendazime	<0,005	µg/L		0,10		
Carbétamide	<0,005	µg/L		0,10		
Chlorprophame	<0,02	µg/L		0,10		
Oxamyl	<0,005	µg/L		0,10		
Propamocarbe	<0,02	µg/L		0,10		
Prosulfocarbe	<0,02	µg/L		0,10		
Pyrimicarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Triallate	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
Acétamiprid	<0,005	µg/L		0,10		
Aclonifen	<0,02	µg/L		0,10		
Antraquinone (pesticide)	<0,02	µg/L		0,10		
Benfluraline	<0,005	µg/L		0,10		
Bentazone	<0,02	µg/L		0,10		
Bixafen	<0,02	µg/L		0,10		
Bromacil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromadiolone	<0,10	µg/L		0,10		
Chlorantraniliprole	<0,005	µg/L		0,10		
Chloridazone	<0,005	µg/L		0,10		
Chlormequat	<0,01	µg/L		0,10		
Clethodime	<0,02	µg/L		0,10		
Clomazone	<0,005	µg/L		0,10		
Clopyralid	<0,100	µg/L		0,10		
Clothianidine	<0,01	µg/L		0,10		
Cycloxydime	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprodinil	<0,005	µg/L		0,10		
Daminozide	<1,00	µg/L		0,10		
Difethialone	<0,10	µg/L		0,10		
Diflufénicanil	<0,02	µg/L		0,10		
Diméfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthomorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Diquat	<0,01	µg/L		0,10		
Dithianon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethofumésate	<0,005	µg/L		0,10		
Fénamidone	<0,005	µg/L		0,10		
Fenpropidin	<0,005	µg/L		0,10		
Fenpropimorphe	<0,02	µg/L		0,10		
Fipronil	<0,02	µg/L		0,10		
Flonicamide	<0,005	µg/L		0,10		
Fluridone	<0,005	µg/L		0,10		
Fluroxypir	<0,05	µg/L		0,10		
Flurtamone	<0,005	µg/L		0,10		
Fluxapyroxad	<0,02	µg/L		0,10		
Fosetyl-aluminium	<0,10	µg/L		0,10		
Glufosinate	<0,02	µg/L		0,10		
Glyphosate	<0,02	µg/L		0,10		
Hydrazide maleïque	<1,00	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Imazamox	<0,005	µg/L		0,10		
Imidaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Imizaquine	<0,005	µg/L		0,10		
Lenacile	<0,005	µg/L		0,10		
Mepiquat	<0,01	µg/L		0,10		
Métalaxyle	<0,005	µg/L		0,10		
Métaldéhyde	<0,02	µg/L		0,10		
Methoxyfenoside	<0,02	µg/L		0,10		
Metrafenone	<0,02	µg/L		0,10		
Norflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadixyl	<0,005	µg/L		0,10		
Pacloutrazole	<0,005	µg/L		0,10		
Pencycuron	<0,02	µg/L		0,10		
Pendiméthaline	<0,005	µg/L		0,10		
Pinoxaden	<0,005	µg/L		0,10		
Prochloraze	<0,02	µg/L		0,10		
Propoxycarbazone-sodium	<0,02	µg/L		0,10		
Pyriméthanyl	<0,005	µg/L		0,10		
Quimerac	<0,005	µg/L		0,10		
Quinoclamine	<0,02	µg/L		0,10		
Spiroxamine	<0,005	µg/L		0,10		
Tétraconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiabendazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiamethoxam	<0,005	µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	<SEUIL	µg/L		0,50		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Bromoxynil	<0,02	µg/L		0,10		
Dicamba	<0,10	µg/L		0,10		
Dinoseb	<0,02	µg/L		0,10		
Dinoterbe	<0,02	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz	<0,005	µg/L		0,10		
Pentachlorophénol	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
DDT-4,4'	<0,01	µg/L		0,10		
Dimétachlore	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Diazinon	<0,02	µg/L		0,10		
Diméthoate	<0,005	µg/L		0,10		
Ethephon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethoprophos	<0,02	µg/L		0,10		
Fosthiazate	<0,02	µg/L		0,10		
Pyrimiphos méthyl	<0,01	µg/L		0,10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Cyperméthrine	<0,08	µg/L		0,10		
Piperonil butoxide	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Foramsulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Mésosulfuron-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Metsulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Nicosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Sulfosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thifensulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Tribenuron-méthyle	<0,02	µg/L		0,10		
Triflousulfuron-methyl	<0,005	µg/L		0,10		
Tritosulfuron	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10		
Hexazinone	<0,005	µg/L		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10		
Propazine	<0,005	µg/L		0,10		
Sébutylazine	<0,005	µg/L		0,10		
Secbuméton	<0,005	µg/L		0,10		
Simazine	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuméton	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutylazin	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutryne	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0,02	µg/L		0,10		
Bromuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Cyproconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Epoxyconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Fenbuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Florasulam	<0,005	µg/L		0,10		
Fludioxonil	<0,02	µg/L		0,10		
Flusilazol	<0,005	µg/L		0,10		
Flutriafol	<0,005	µg/L		0,10		
Hymexazol	<1,00	µg/L		0,10		
Metconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Propiconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Tébuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Triadiméfon	<0,02	µg/L		0,10		
Triadimenol	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRICETONES						
Mésotrione	<0,02	µg/L		0,10		
Sulcotrione	<0,005	µg/L		0,10		
Temboatrione	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0,005	µg/L		0,10		
Diuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethidimuron	<0,005	µg/L		0,10		
Fénuron	<0,005	µg/L		0,10		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0,005	µg/L		0,10		
Isoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Métobromuron	<0,05	µg/L		0,10		
Monuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thébutiuron	<0,005	µg/L		0,10		

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
Trinéxapac-éthyl	<0,005	µg/L		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromates	<1,0	µg/L		10,00		
Bromoforme	<0,50	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	<0,20	µg/L		100,00		
Chloroforme	<0,50	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0,50	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0,500	µg/L		100,00		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.						
Acide salicylique	<50	ng/L				

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 09/03/2021 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WEILER (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE STATION DE WEILER - WISSEMBOURG (ROBINET DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000007595

Type d'analyse : P1

Numéro de prélèvement : 06700232353

Référence laboratoire : 21M018527-001

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 15 mars 2021
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

PLV n° 06700232353

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Couleur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Odeur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
Saveur (qualitatif)	0	ˆANS OBJEˆ				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	8,6	°C				
Température de l'eau	9,4	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,8	unité pH			6,5	9,0

PLV n° 06700232353

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphéométrique NFU	0,3	NFU				2,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Hydrogénocarbonates	67,1	mg/L				
Titre alcalimétrique complet	5,5	°f				
Titre hydrotimétrique	7,7	°f				
MINERALISATION						
Calcium	25	mg/L				
Chlorures	3,8	mg/L				250
Conductivité à 25°C	160	µS/cm			200	1100
Magnésium	3,5	mg/L				
Sulfates	17	mg/L				250
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,9	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,07	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	3,4	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	9	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 08/04/2021 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG - SECTEUR HAUT - WISSEMBOURG (75 BOULEVARD DE L'EUROPE ROBINET SALLE DES BEBES)

Code point de surveillance : 0000009673

Type d'analyse : D1D2

Numéro de prélèvement : 06700232796

Référence laboratoire : 21M027474-004

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. La concentration des germes revivifiants à 22°C et/ou à 36°C est cependant importante. Ceux-ci ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Si nécessaire, le distributeur d'eau doit effectuer une purge du réseau d'eau potable.

Strasbourg, le 15 avril 2021
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

PLV n° 06700232796

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	20,0	°C				
Température de l'eau	11,3	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06700232796

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,1	NFU				2,0
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,10	µg/L		0,5		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,03	µg/L		0,10		
FER ET MANGANESE						
Fer total	10	µg/L				200
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(a)pyrène *	<0,003	µg/L		0,010		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,100		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/L		0,100		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,100		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<SEUIL	µg/L		0,100		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/L		0,100		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	210	µS/cm			200	1100
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	0,07	µg/L		5,0		
Cadmium	0,04	µg/L		5,0		
Chrome total	0,17	µg/L		50,0		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrites (en NO ₂)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	170	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	61	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0,5	µg/L		100,00		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Chlorodibromométhane	<0,2	µg/L		100,00		
Chloroforme	<0,5	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0,5	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0,5	µg/L		100,00		

WISSEMBOURG

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... Erreur ! Signet non défini.	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : WISSEMBOURG
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Wissembourg
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 387 habitants au 31/12/2021 (7 732 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 614 abonnés au 31/12/2021 (2 589 au 31/12/2020).

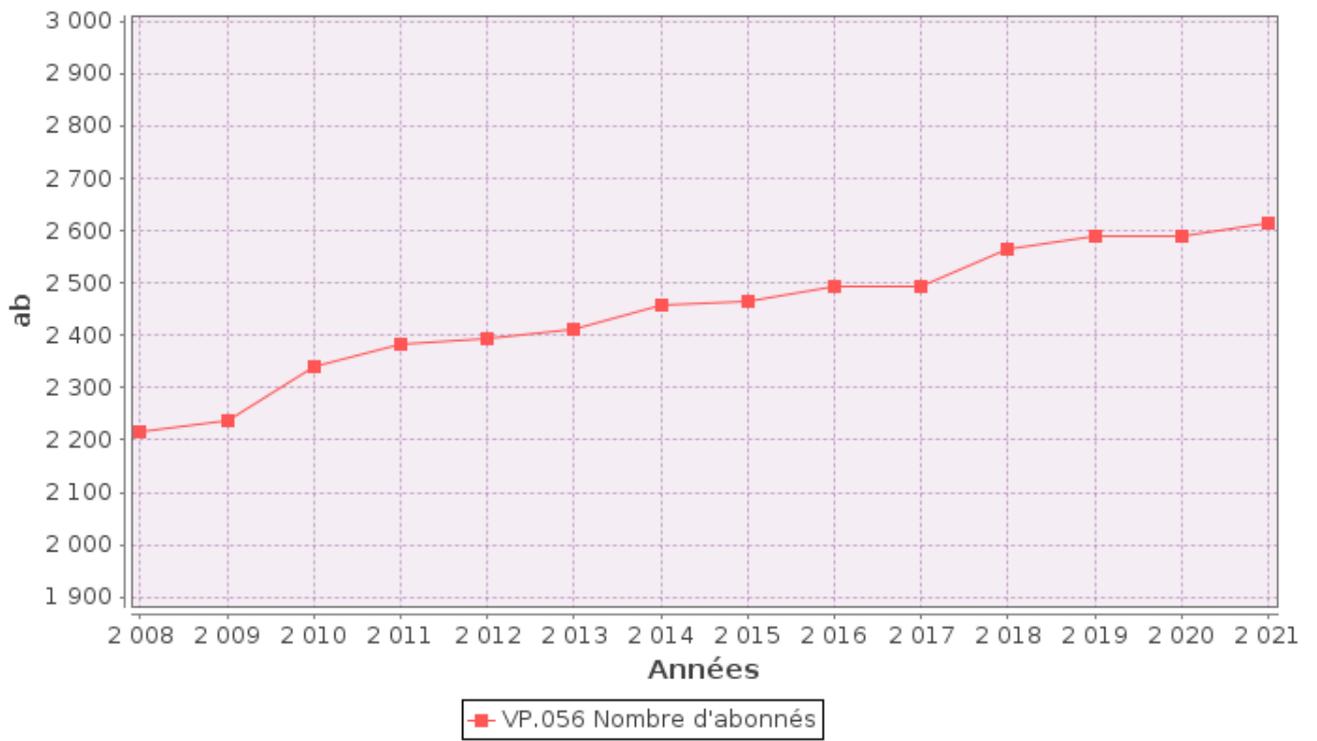
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Wissembourg					
Total	2 589			2 614	1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,88 abonnés/km au 31/12/2021 (41,48 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,83 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,99 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 163,33 m³/abonné au 31/12/2021. (167,71 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

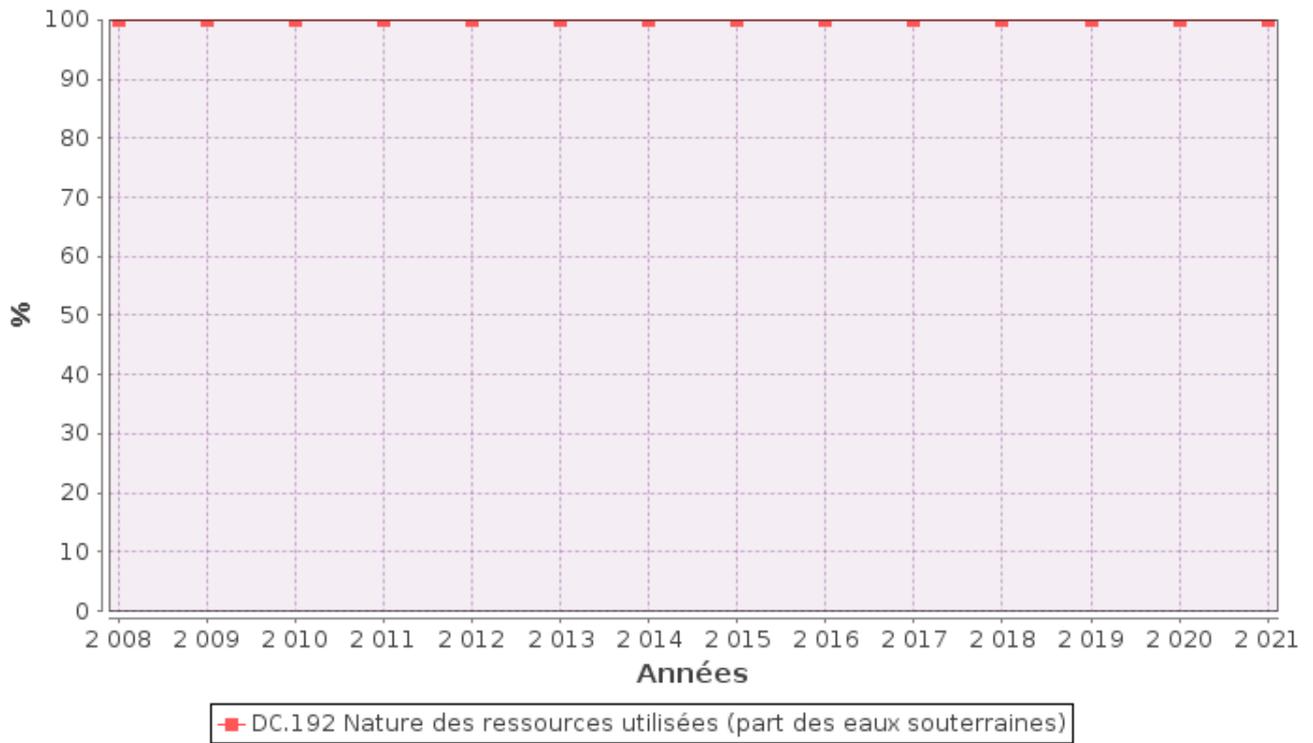


Le service public d'eau potable prélève 399 705 m³ pour l'exercice 2021 (391 456 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)			16 910	16 522	-2,3%
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			12 850	11 636	-9,4%
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER			38 958	40 442	3,8%
Source 12 REEBRINEL			0	0	___%
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)			11 609	12 942	11,5%
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)			4 293	1 447	-66,3%
Source 09 BURBACH (Allemagne)			112 490	118 110	5%
Forage 2 de WEILER			59 125	55 913	-5,4%
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			6 806	6 655	-2,2%
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			7 753	5 367	-30,8%
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			40 883	37 599	-8%
Forage 1 de WEILER			42 661	58 654	37,5%
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			12 758	10 309	-19,2%
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)			15 008	24 109	60,6%
Total			382 104	399 705	4,6%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

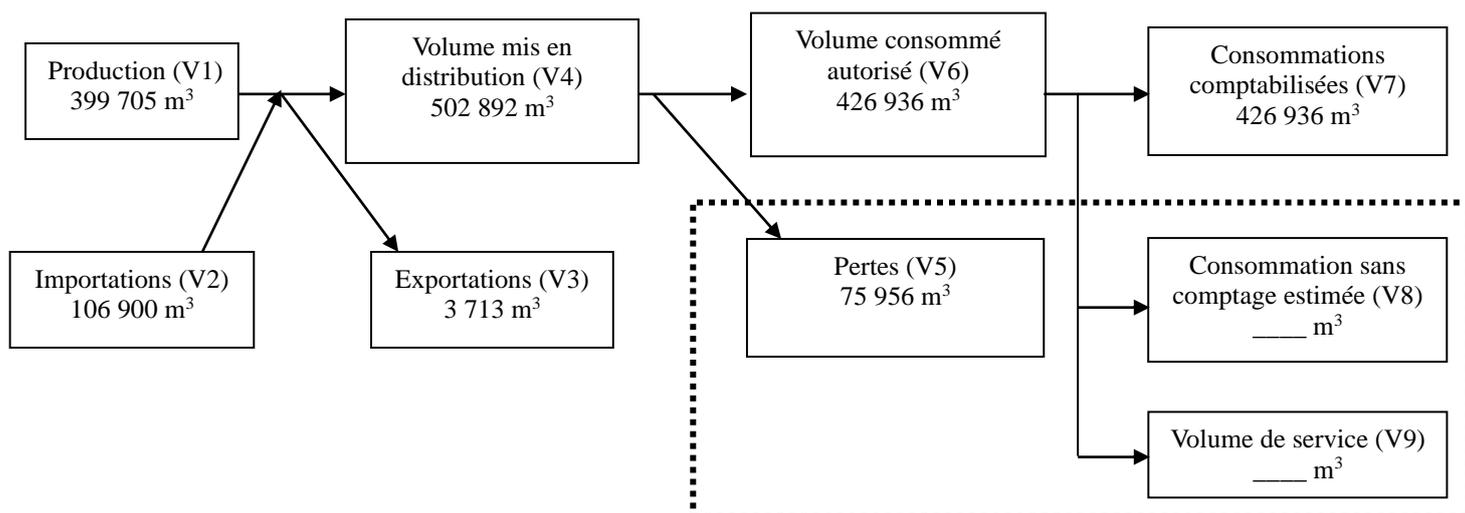


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

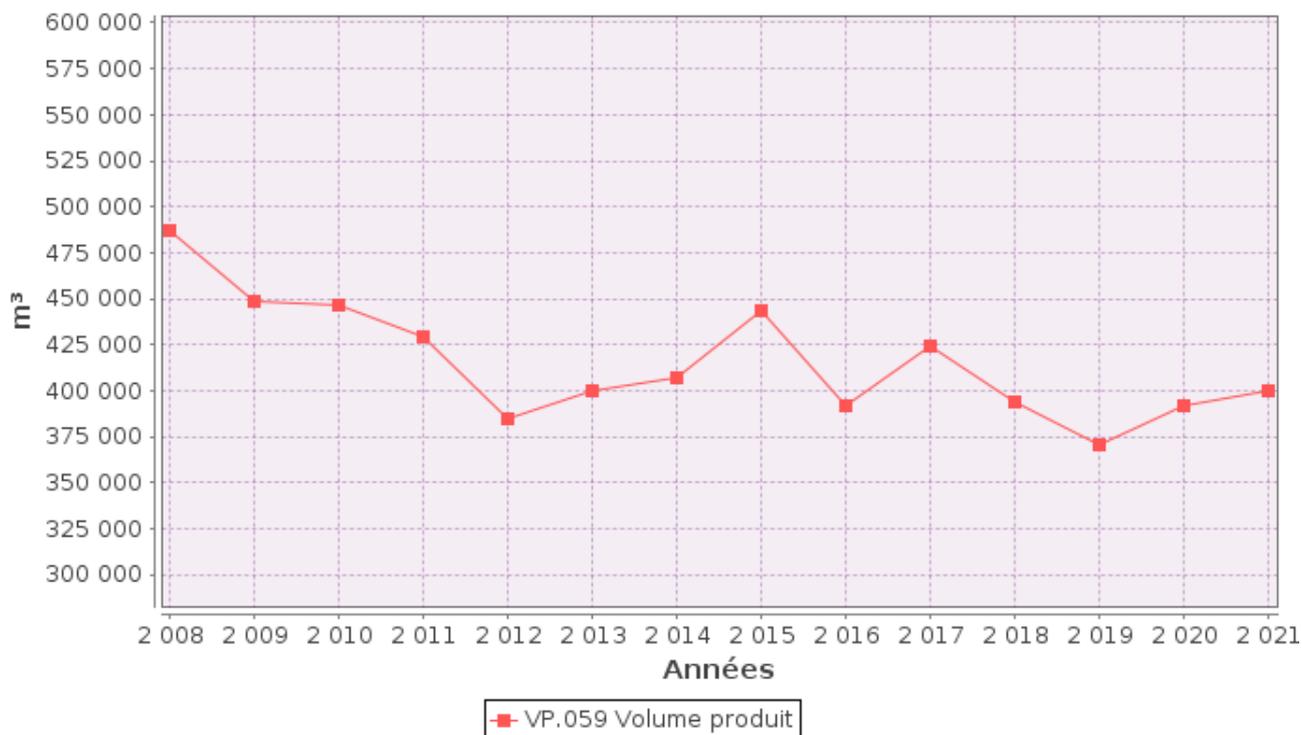


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)	16 910	16 522	-2,3%	80
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	12 850	11 636	-9,4%	80
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER	38 958	40 442	3,8%	80
Source 12 REEBRINEL	0	0	___%	80
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)	11 609	12 942	11,5%	80
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)	4 293	1 447	-66,3%	80
Source 09 BURBACH (Allemagne)	112 490	118 110	5%	80
Forage 2 de WEILER	59 125	55 913	-5,4%	80
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	6 806	6 655	-2,2%	80
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	7 753	5 367	-30,8%	80
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	40 883	37 599	-8%	80
Forage 1 de WEILER	42 661	58 654	37,5%	80
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	12 758	10 309	-19,2%	80
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)	15 008	24 109	60,6%	80
Total du volume produit (V1)	391 456	399 705	2,1%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



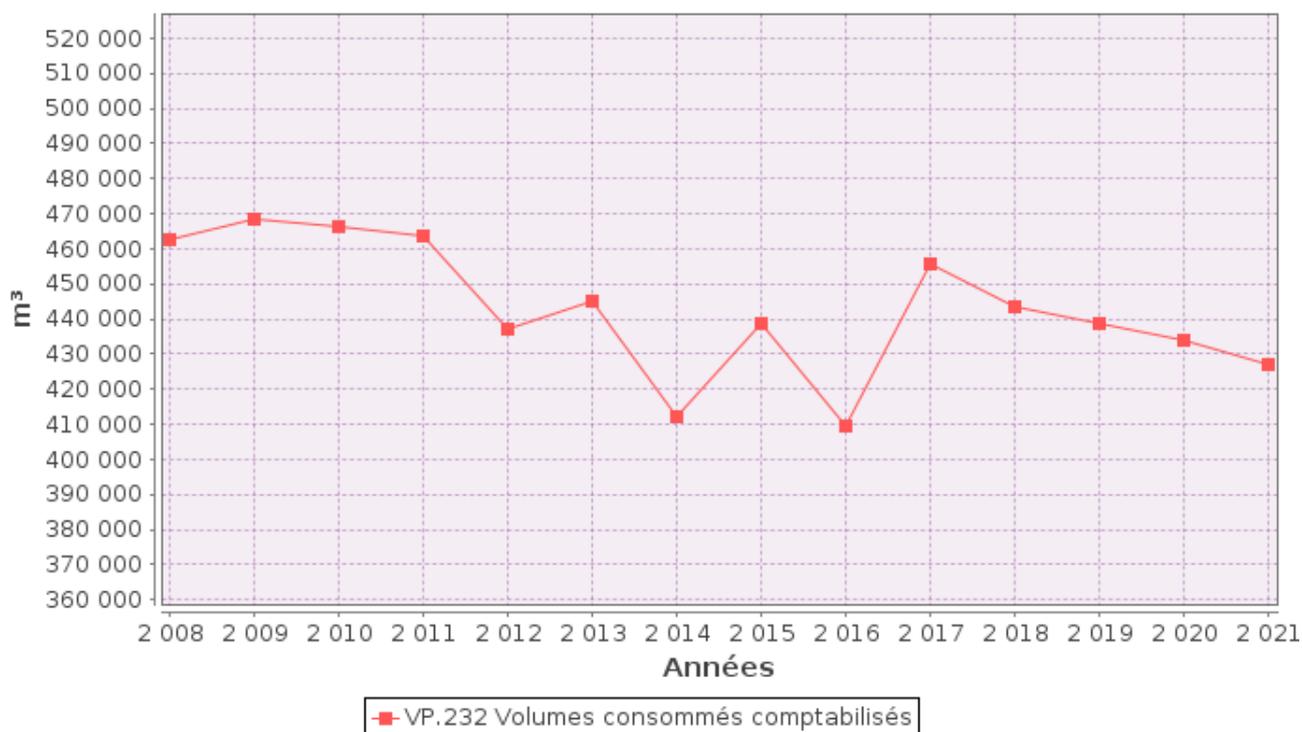
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	107 201	106 900	-0,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	327 529	426 936	30,4%
Abonnés non domestiques	106 679	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V7)	434 208	426 936	-1,7%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	1 211	3 713	206,6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	—	—%
Volume de service (V9)	0	—	—%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	444 208	426 936	-3,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 62,42 kilomètres au 31/12/2021 (62,42 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2021
	_____ € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43,2 €	43,2 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,23 €/m ³	1,23 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,233 €/m ³	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

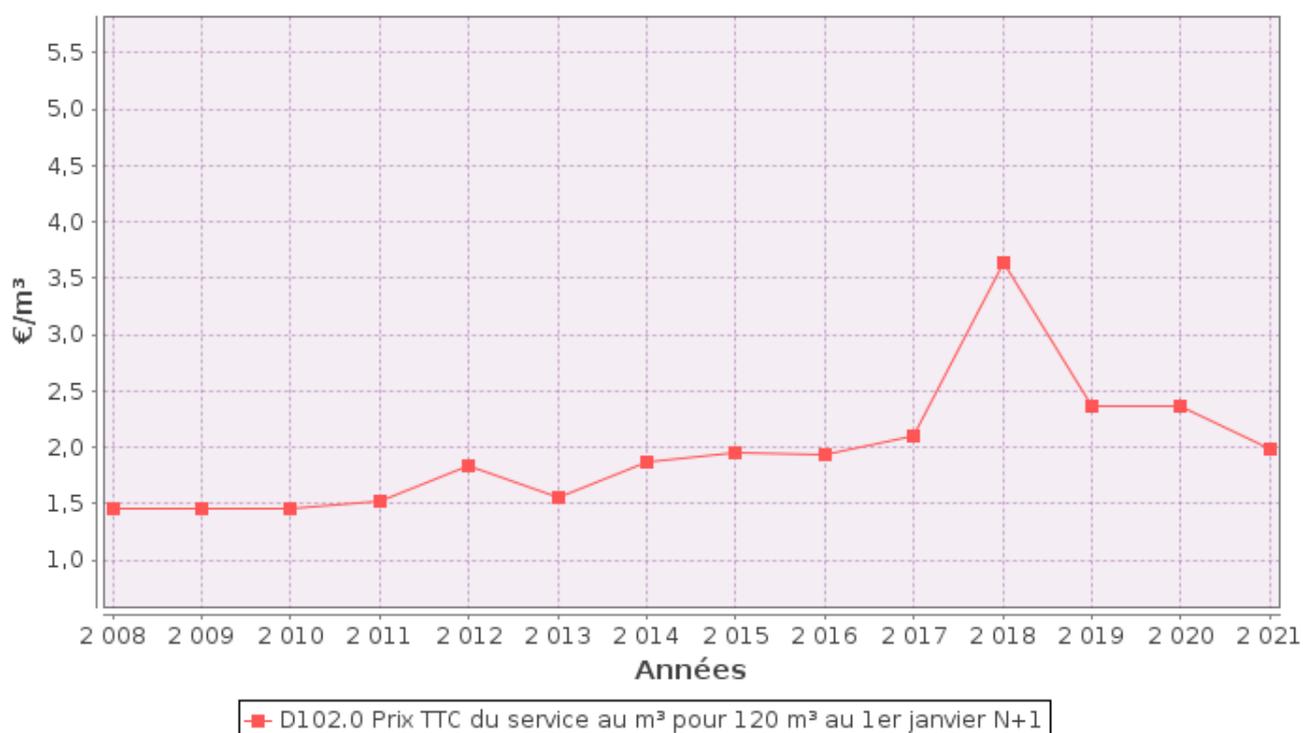
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,20	43,20	0%
Part proportionnelle	147,60	147,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,80	190,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	27,96	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	27,96	-33,4%
VNF Prélèvement :	0,00	—	—%
Autre :	7,20	7,20	0%
TVA	14,74	12,43	-15,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	91,90	47,59	-48,2%
Total	282,70	238,39	-15,7%
Prix TTC au m³	2,36	1,99	-15,7%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Wissembourg		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 872 584 € (908 124 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	24	0	27	0
Paramètres physico-chimiques	29	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

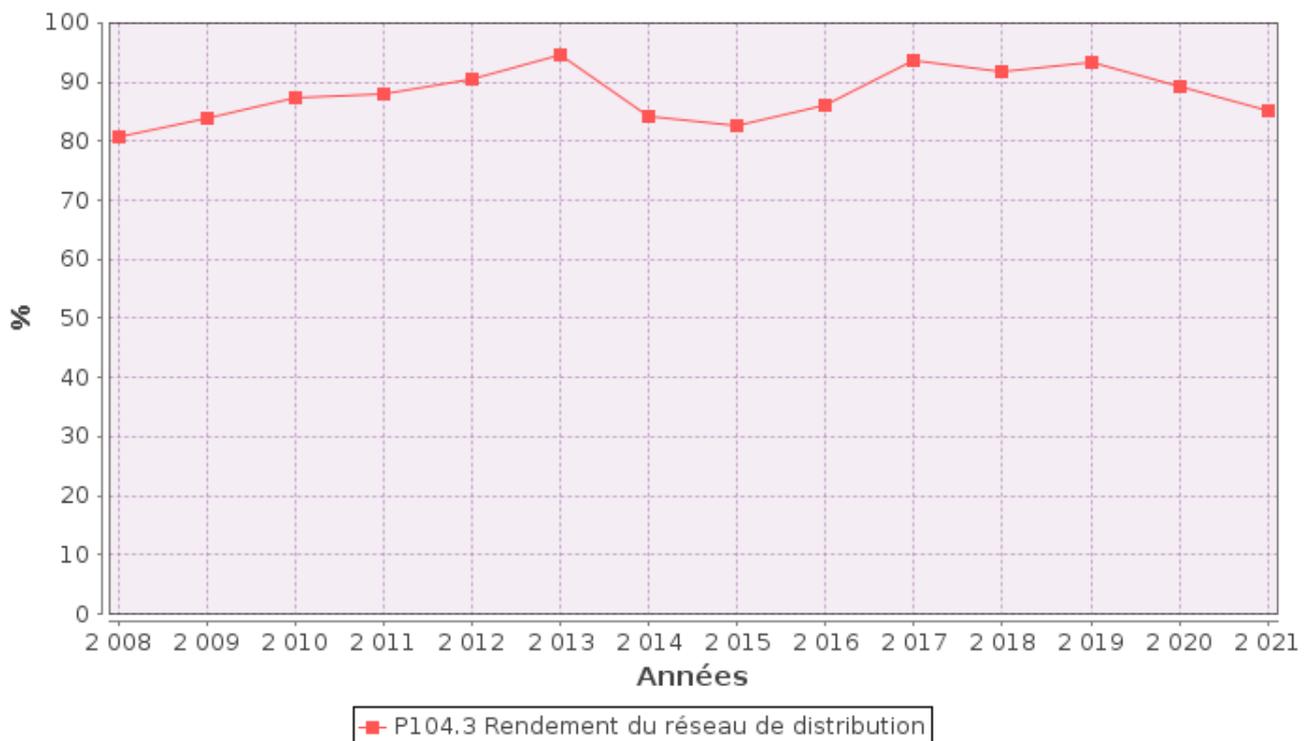
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	89,3 %	85 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,55	18,9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,3 %	84,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,3 m³/j/km (2,8 en 2020).

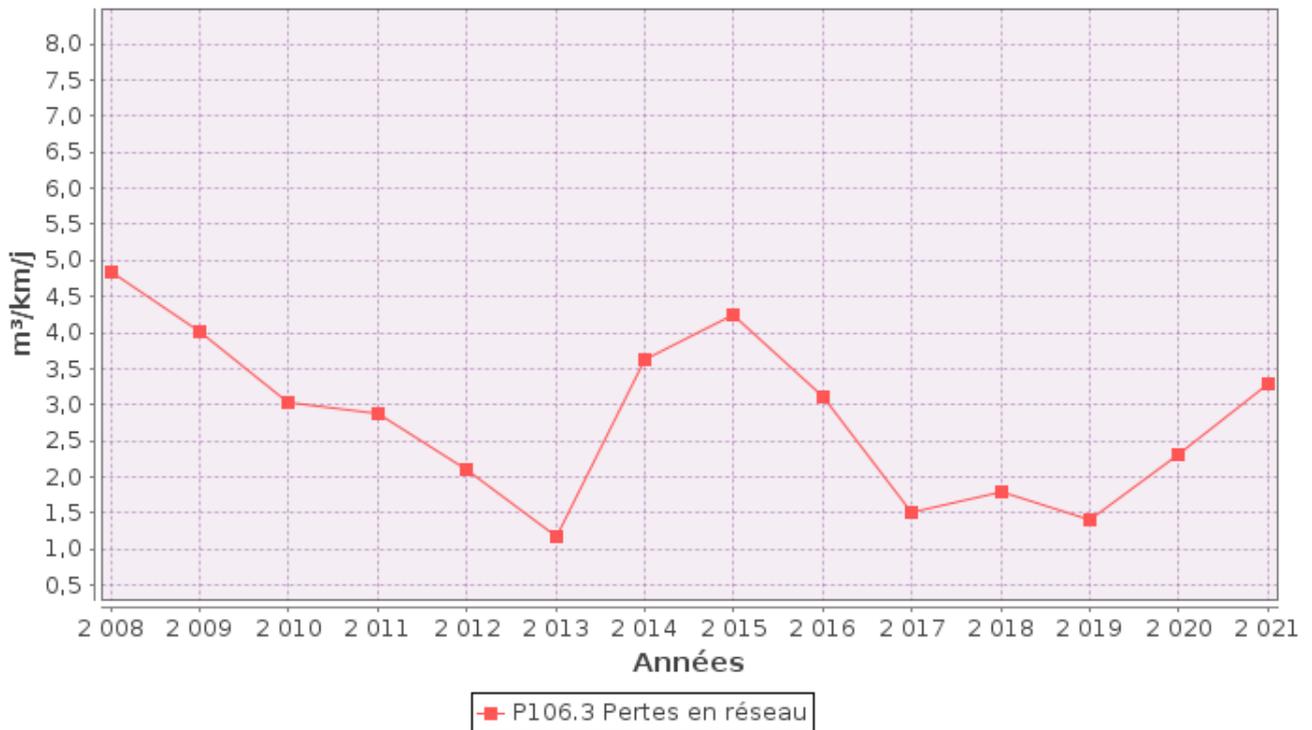
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,3 m³/j/km (2,3 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 3,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,19% (0,45 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	333 501	286 243
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	_____	129 045
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
5 459,97 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0128 €/m³ pour l'année 2021 (0,0178 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 732	7 387
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,36	1,99
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,3%	85%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,8	3,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,3	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45%	1,19%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0178	0,0128



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2021

> Synthèse locale Assainissement

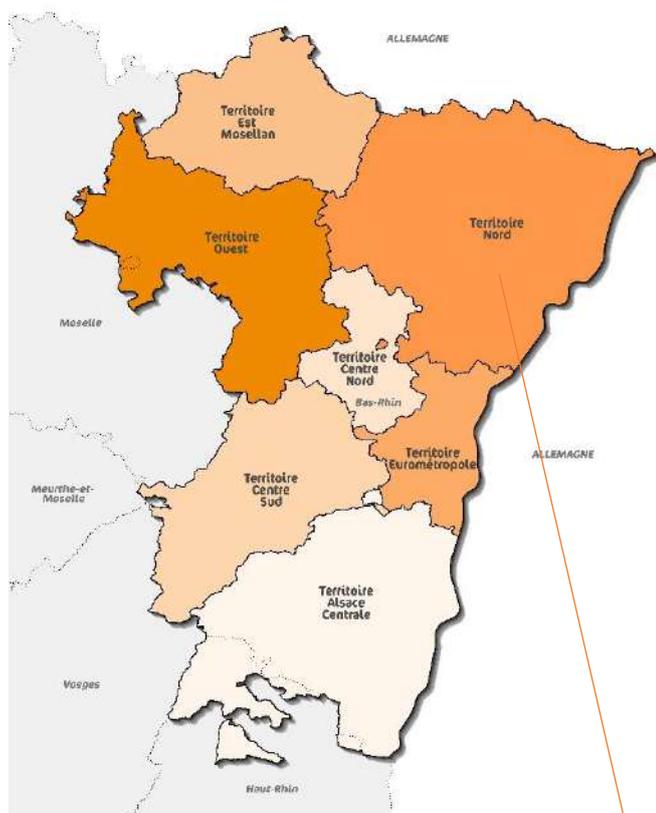
TERRITOIRE NORD

VILLE DE WISSEMBOURG





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE WISSEMBOURG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2013

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 3

Vos usagers

> 2 566 abonnés

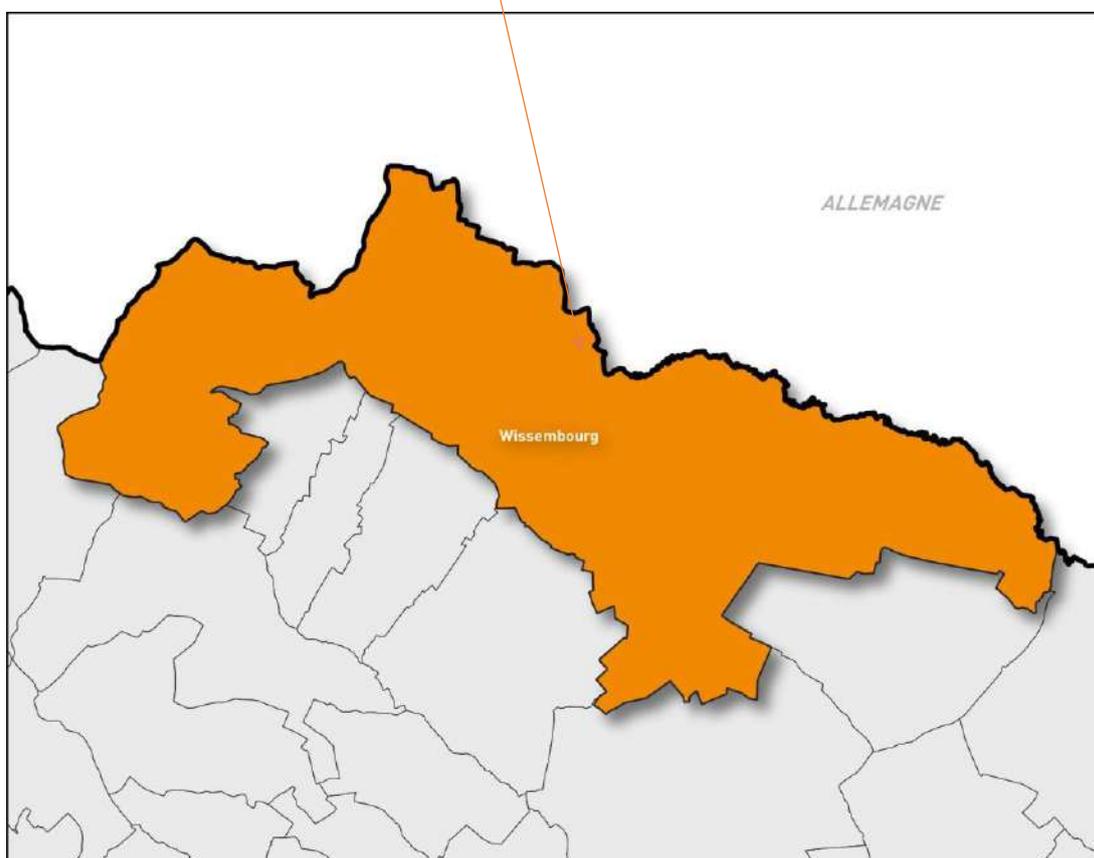
> 7 732 habitants desservis

Vos volumes

> 480 226 m³ assainis> 187 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau





LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION LOCALE
Lorène KNITTEL

Le SDEA, un acteur exemplaire au service du cycle de l'eau

Le SDEA est, de très longue date, un acteur reconnu pour son implication, ses actions et ses résultats en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

A ce titre, depuis 2008, le SDEA a été évalué de manière constante par l'AFNOR au **niveau exemplarité**, pour l'ensemble de ses pratiques et de ses résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Le modèle du SDEA est passé au crible des **17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** et des 169 cibles fixées au niveau international qui en découlent.

Notre évaluation, régulièrement en progression, est désormais proche du maximum atteignable, avec un score voisin de 800 points/1000, avec des objectifs réalisés parfois jusqu'à 90 %, comme c'est le cas en matière de :

- partenariats,
- villes et communautés durables,
- innovation et infrastructures,
- égalité hommes-femmes,
- et bien sûr, autour du cycle de l'eau

L'évaluation AFNOR de la contribution de la démarche RSE du SDEA aux ODD



Un complément au Rapport Annuel local : le nouveau Rapport d'activité et de Développement Durable

En complément des éléments rapportés dans ce rapport annuel 2021 du périmètre, le rapport d'activité et de développement durable 2016-2020 perspectives 2021-2026, retrace les contributions passées, présentes et à venir du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en matière de cycle de l'eau, et au-delà, ses réalisations en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

Pour disposer d'une vision d'ensemble des actions du SDEA au service du bien commun et des générations futures, vous pouvez accéder au rapport sur le site internet du SDEA ou par le biais du QR Code ci-contre.





VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 5 bassins d'orage
- 45 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 80 km de réseaux communaux
- 1928 bouches d'égout

Wissembourg

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
9000	35000

Indicateurs de performance	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

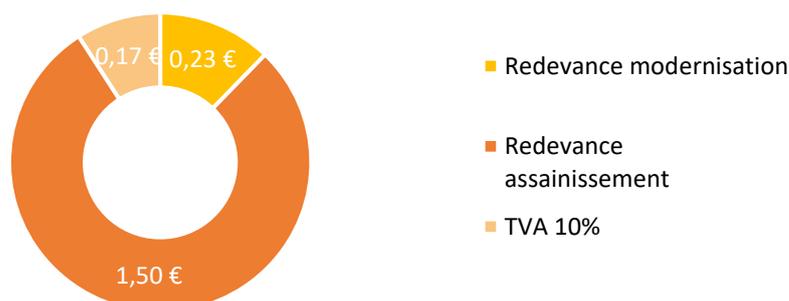
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

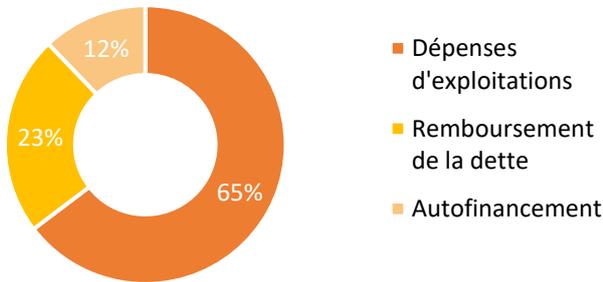
- Part fixe : 0 € HT/an
- Part variable : 1,5 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,5 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,906 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³





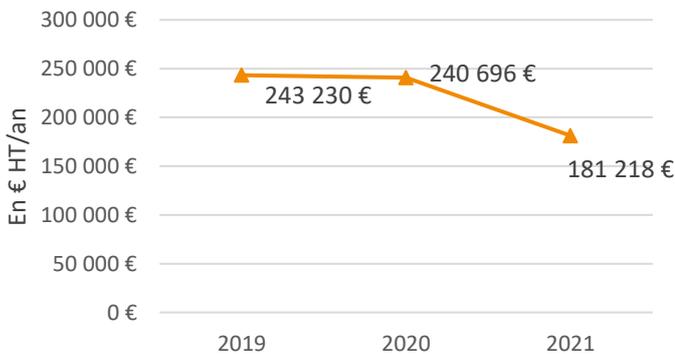
Affectation pour 100 € de recette



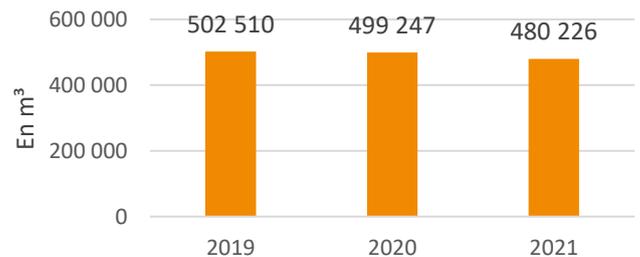
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,6 ans	1,7 an	1,7 an
Capital restant dû	801 130 €	648 348 €	535 834 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	ND
Montant des abandons de créances	196 €	4 173 €	7 000 €
Taux de réclamations global	0,25 ‰	0,55 ‰	0,24 ‰

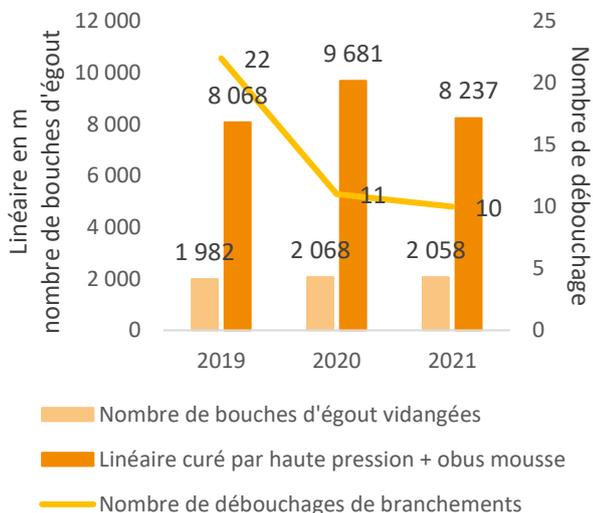
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

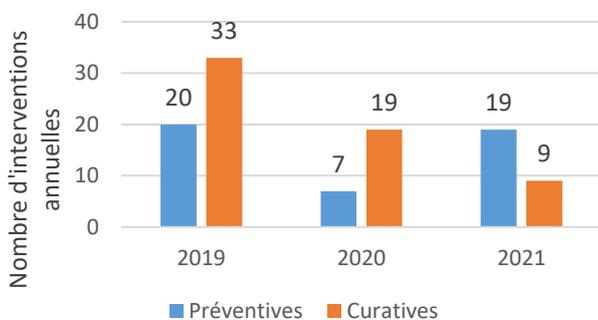
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **85** tonnes de sables extraits du réseau
- **8,24** km de réseaux curés
- **10,3** % taux de curage
- **11** nettoyages de stations de pompage
- **2058** bouches d'égout vidangées
- **10** débouchages de branchement
- **5** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2019	2020	2021
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	17	17	2
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de commentaire particulier en ce qui concerne le fonctionnement des ouvrages de pompage d'eau usée.

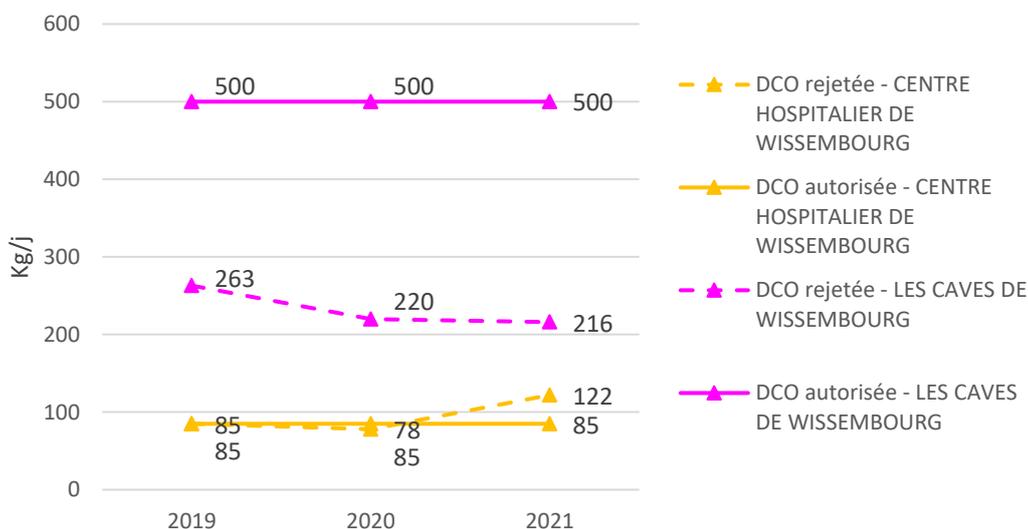


➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2019	2020	2021
Domestiques	14	7	12
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	14	7	12

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



5 Industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels

Industriels :

BRUKER BIOSPIN à Wissembourg (fabrication d'instrumentation scientifique et technique)

BURSTNER à Wissembourg (fabrication de véhicules de loisirs)

SCHILLER MEDICAL à Wissembourg (assemblage de défibrillateurs)

Industriels conventionnés :

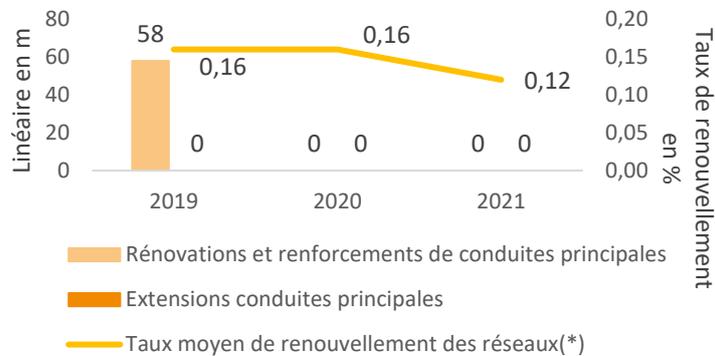
LES CAVES DE WISSEMBOURG à Wissembourg (env. 2 000 EH) sans impact notable sur la station d'épuration.

CENTRE HOSPITALIER de Wissembourg (env. 1 100 EH) sans impact notable sur la station d'épuration.



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

Pas de travaux de renforcement ou de rénovation majeurs sur les réseaux d'assainissement en 2021.

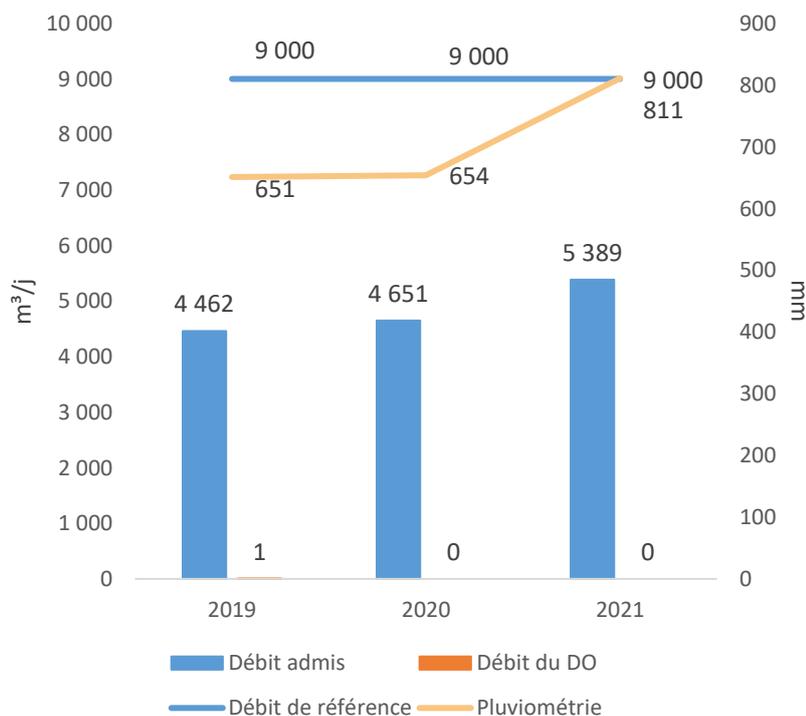
Réalisation d'une campagne de mesures et de recherche des eaux claires parasites sur le système de collecte d'assainissement du 10 au 26 mars 2021 en période de nappe haute destinée à localiser les tronçons les plus productifs.

Aucun investissement n'a été fait sur les ouvrages de pompage en 2021.

ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

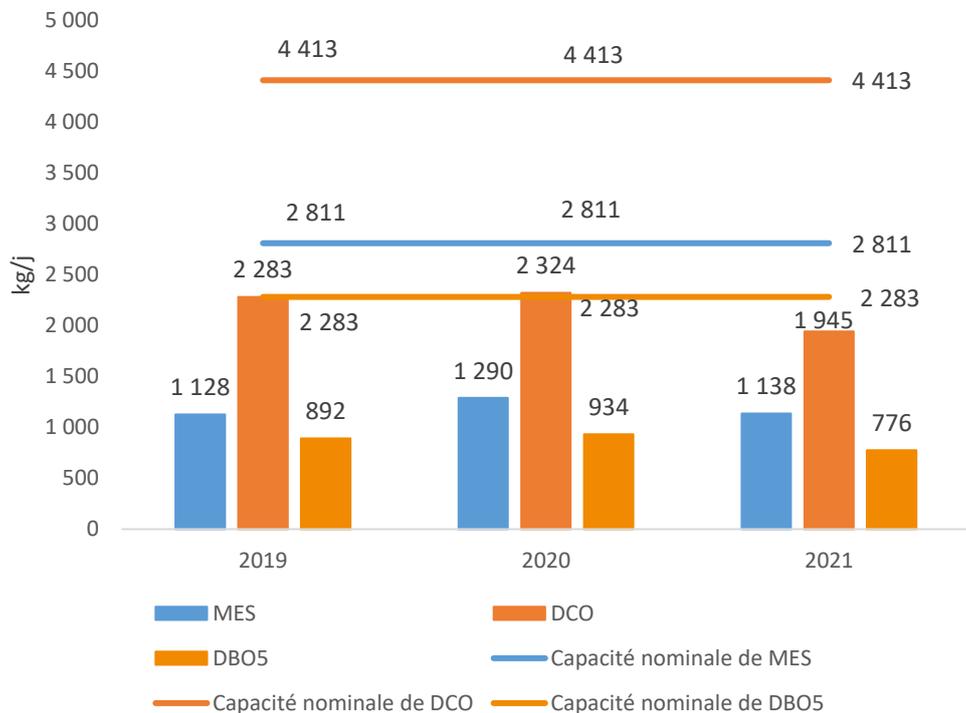
LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station





➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **60 %** de la valeur nominale, contre **43 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Wissembourg	60 %	43 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2019	2020	2021
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

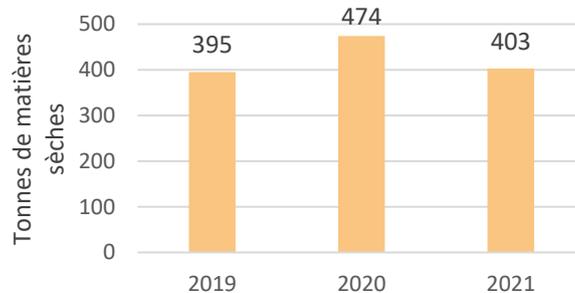
Le traitement de la STEU est conforme aux exigences réglementaires européennes, nationales et locales. La charge hydraulique entrante est en hausse et cela s'explique par une pluviométrie exceptionnelle en 2021.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

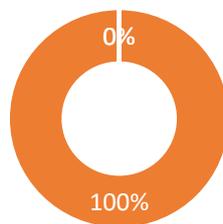
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires. Le paramètre marquant est le zinc avec 9 % de la norme pour la station d'épuration de Wissembourg. La filière d'élimination des boues est l'épandage direct (9 agriculteurs ont mis à disposition 109 hectares). A noter que toutes les boues ont été épandues, les boues produites sur la station d'épuration sont "dites" hygiénisées car chaulées et par conséquent peuvent être valorisées en agriculture.

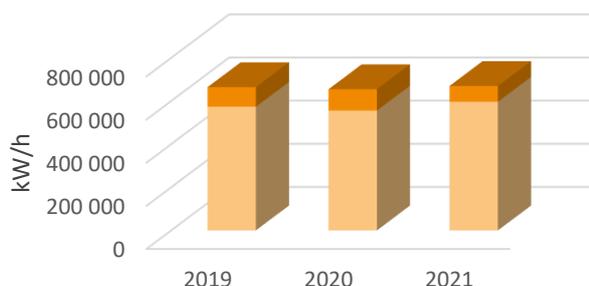
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



■ Energie consommée STEP ■ Energie consommée pompage

À noter

La consommation d'énergie électrique du système d'assainissement est stable.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

La filière boue de la station d'épuration de Wissembourg était à l'arrêt pendant 6 mois en 2021, suite à une casse sur les variateurs de fréquences des centrifugeuses. Des délais très long d'approvisionnement de pièces chez le fabricant ont eu pour conséquences de faire appel à la déshydratation mobile. Depuis le 01/12/2021 toute la filière boue est à nouveau fonctionnelle.

AUTRES INFORMATIONS

Suite à la campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau (RSDE) de 2018, le diagnostic vers l'amont de la station d'épuration de Wissembourg visant, d'une part, à identifier les sources potentielles d'émission des micropolluants déversées dans le réseau de collecte, et, d'autre part, à proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes, a été finalisé et transmis aux services de l'Etat en décembre 2021.

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, un nouveau cycle de campagne RSDE démarrera en 2022 ; les campagnes suivantes se dérouleront ensuite tous les 6 ans.

Reprise de l'étude de modélisation de 2017, afin de proposer des solutions d'amélioration du fonctionnement hydraulique du réseau dans le secteur des rues des Fleurs et de la Paix (juillet 2021) ainsi que le secteur du quartier Gare (juin 2021).



ADOPTER LES BONS GESTES

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces "eaux usées" sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet au milieu naturel (rivière).

Le réseau d'assainissement est communément appelé, à tort, "tout à l'égout". Or il n'est pas destiné à "tout" recevoir. Pour assurer son bon fonctionnement chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE ?

Protéger le réseau d'assainissement n'est pas réservé aux spécialistes. Sur son lieu de travail ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun d'entre nous doit être conscient de sa responsabilité et de sa contribution possible à la préservation de notre environnement commun, au bénéfice de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

En effet, tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos WC se retrouve dans nos eaux usées. La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie : c'est à ce niveau que nous devons agir !

	TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
	Épluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.
	Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
	Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
	Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.



REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.





GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

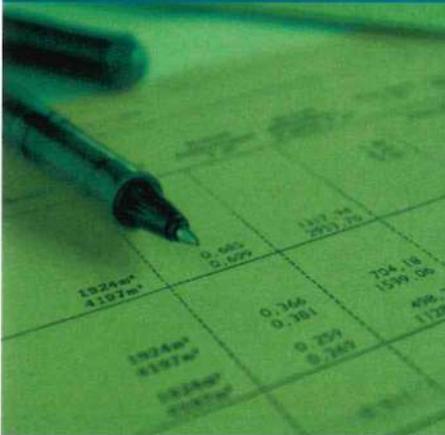
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 732
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	403 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2021)	1,91 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	7 000 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,24 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

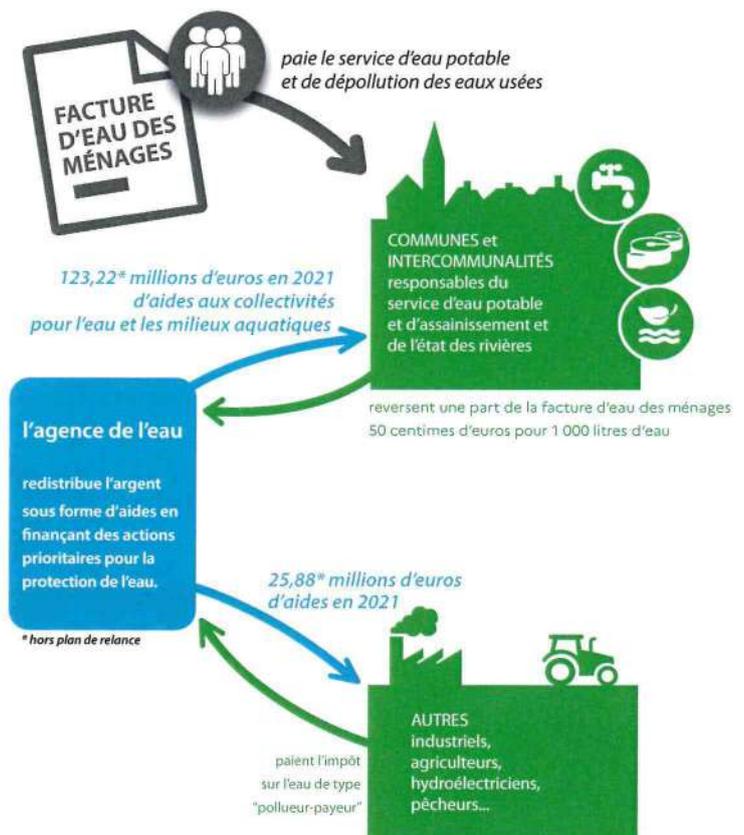
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



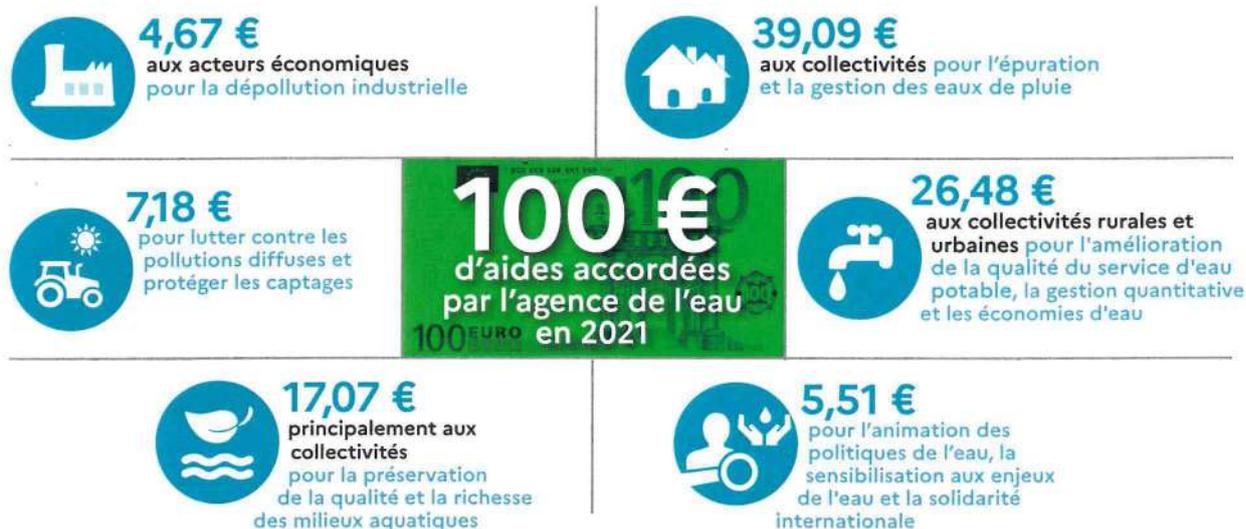
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



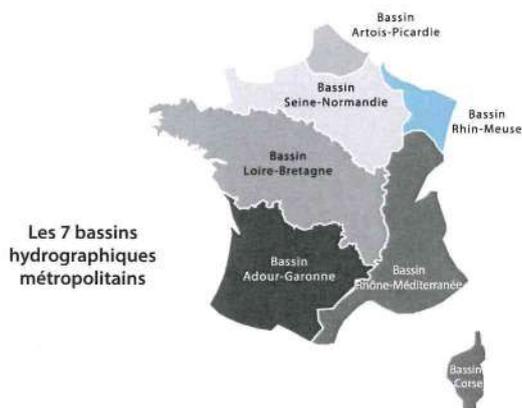
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



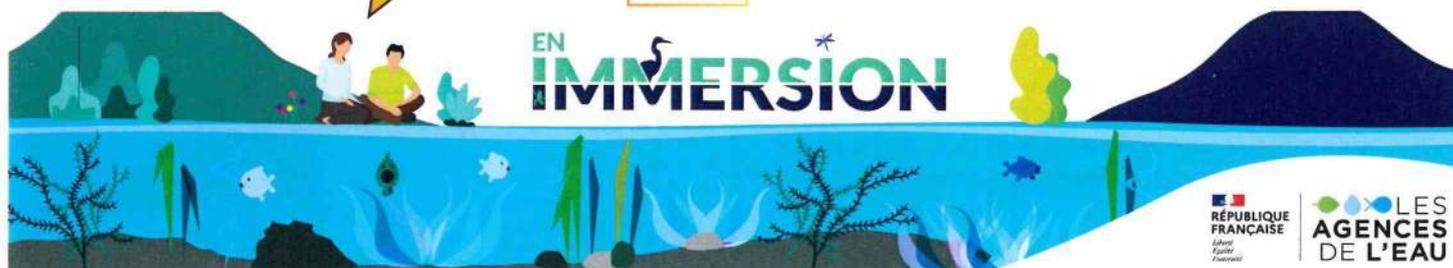
Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

VILLE DE WISSEMBOURG

**RAPPORT FINANCIER
SUR L'EAU
POUR 2021**

LES TARIFS DE VOTRE FACTURE D'EAU 2021

Les redevances figurant sur la facture d'eau de l'année 2021 sont les suivantes :

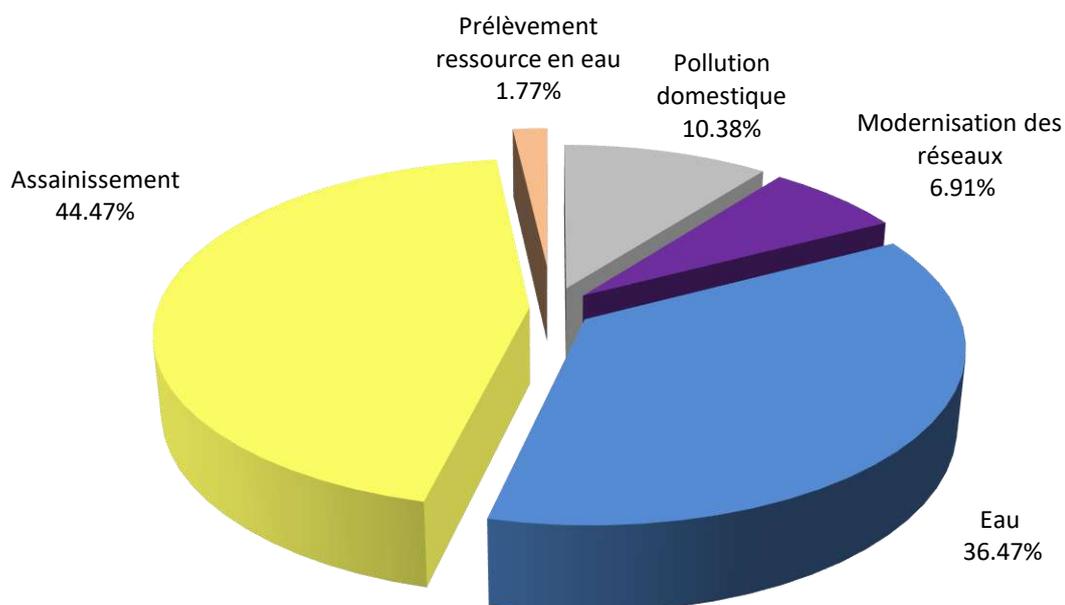
Vente de l'eau	1,23 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2020 Redevance perçue par la ville
Prélèvement ressource en eau	0,06 €/H.T. le m ³	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2020. Elle sert à financer les redevances à payer à l'Agence Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz
Assainissement	1,50 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2020 Redevance perçue par le SDEA
Location annuelle du compteur	Variable selon la taille*	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2020
Redevance pollution domestique	0,35 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2020 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2020 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
TOTAL	3.373 €/H.T. le m³	Soit 3,64 €/TTC le m³

- * 5 m³ : 43,20 € HT
6 à 10 m³ : 45,60 € HT
11 à 20 m³ : 57,60 € HT
21 à 40 m³ : 69,60 € HT
Au-delà de 40 m³ : 79,20 € HT

Il y a deux taux de TVA concernés pour la facturation 2021 :

- 5,5 % pour les redevances eau, prélèvement ressource en eau, location compteur et redevance pollution domestique
- 10 % pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte

Répartition du prix du m³ d'eau HT



Quelques chiffres clés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux suivants ont été réalisés en 2021 :

Travaux extension et conformité des réseaux	: 176 697,97 €
Travaux réaménagement regard Vignoble	: 12 621,00 €
Travaux renforcement réseau Rue bûcherons	: 35 078,50 €
Travaux installation armoire de commande forage	: 24 139,00 €
Travaux regard Bvd Europe/Rue Chataigniers	: <u>7 016,00 €</u>
TOTAL :	255 552,47 €

L'achat de compteurs d'eau (télérelevé) pour 19 542,75 €, les dépenses de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Weiler pour 10 500 €, les dépenses de mise à niveau de la télégestion pour 21 400 €, les dépenses de sécurité des installations de chloratine pour 4 286 €, l'achat d'un ordinateur pour 838,04 € et l'achat d'une sertisseuse pour 822,15 € complètent les investissements réalisés en 2021.

ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2021 se monte à 129 045,40 €.

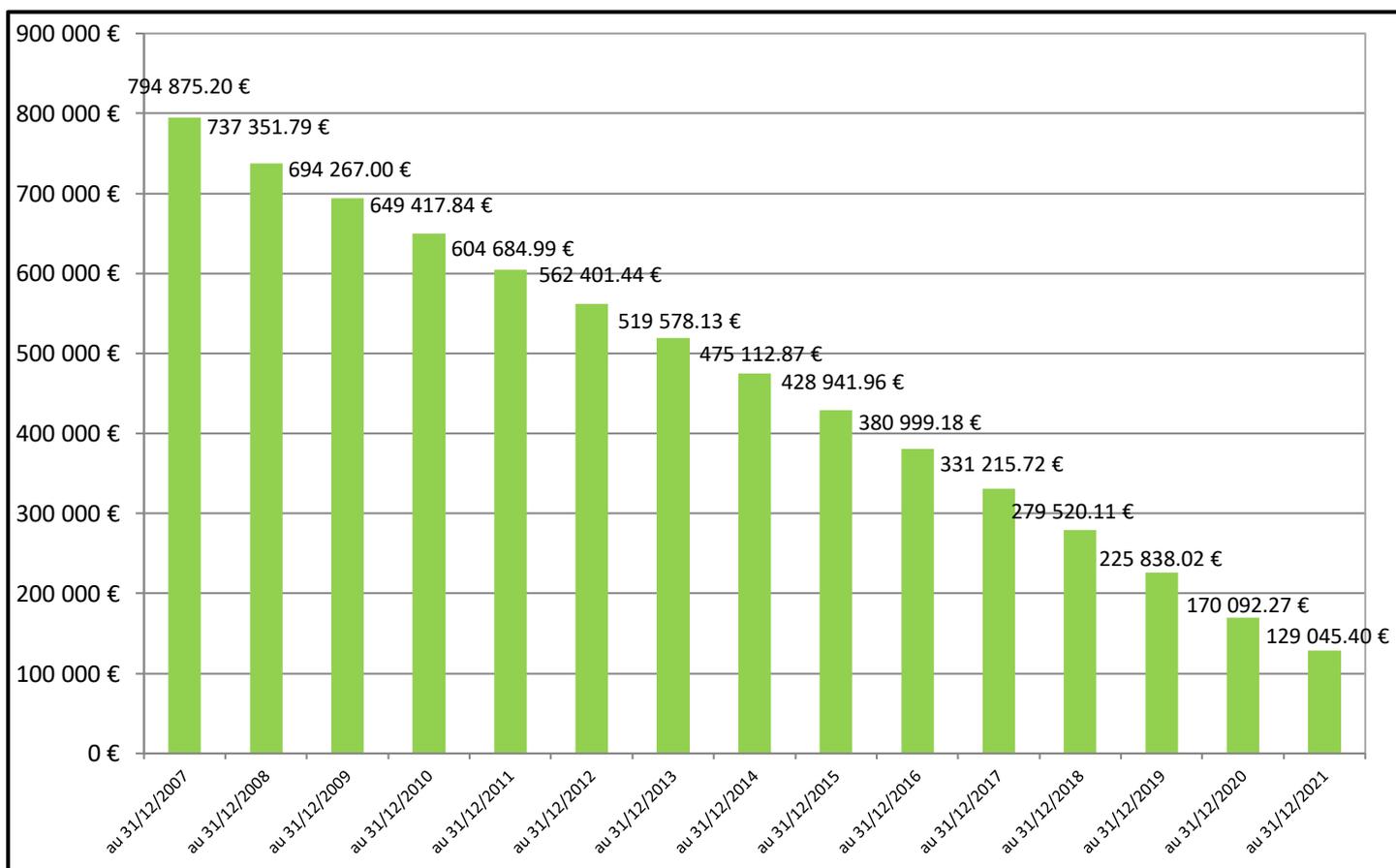
Le capital remboursé au cours de l'exercice se monte à 41 046,87 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2021.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2021 (soit 324 300,14 €) à l'encours de la dette au 31/12/2021, il faudrait moins d'un an pour rembourser la totalité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement est très bon et laisse une bonne marge de manœuvre d'endettement pour les prochaines années.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET EAU DE 2007 à 2021



LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

La vente de l'eau a globalement rapporté 925 757,98 €. On peut constater une baisse de 1,05% par rapport aux recettes de 2020.

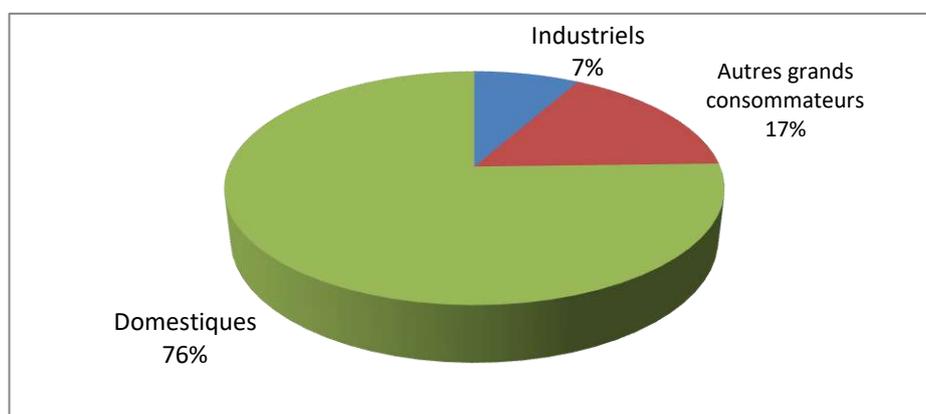
Vente de l'eau	521 487,24 €	Baisse de 2,45% par rapport à 2020 essentiellement due à une baisse du volume vendu (-15336 m ³).
Redevance pollution	137 658,02 €	Baisse de 2,10% par rapport à 2020 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
Redevance modernisation des réseaux	85 107,93 €	Baisse de 3,62% par rapport à 2020 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
Redevance prélèvement eau	23 640,03 €	Baisse de 2,09% par rapport à 2020.
TOTAL	767 893,22 €	

A cela s'ajoute les locations de compteurs pour un montant de 117 334,87 €, les recettes liées à la refacturation des travaux de branchement pour 39 267,94 € ainsi que diverses recettes pour un montant de 1 261,95 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

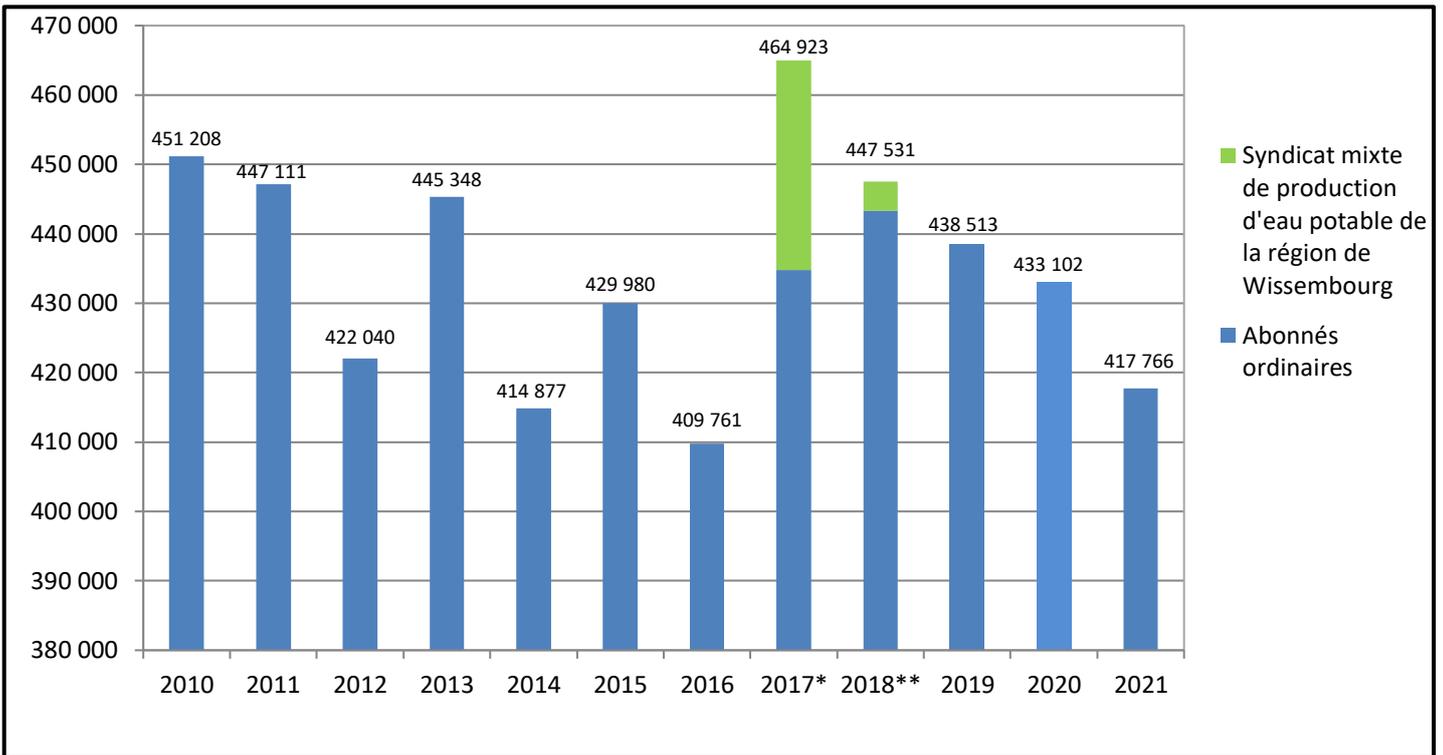
Consommation d'eau	2021	Comparaison par rapport à 2020
Consommation domestique	316 974 m ³	- 2,89% (- 9 449 m ³)
Consommation industrielle	31 493 m ³	- 10,84 % (- 3 830 m ³)
Consommation des grands consommateurs (lycée, gendarmerie, hôpital, etc.)	69 299 m ³	- 2,88 % (- 2 057 m ³)
TOTAL	417 766 m³	-3,54 % (- 15 336 m³)

REPARTITION DE CONSOMMATION PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



Total consommation eau facturée : 417 766 m³

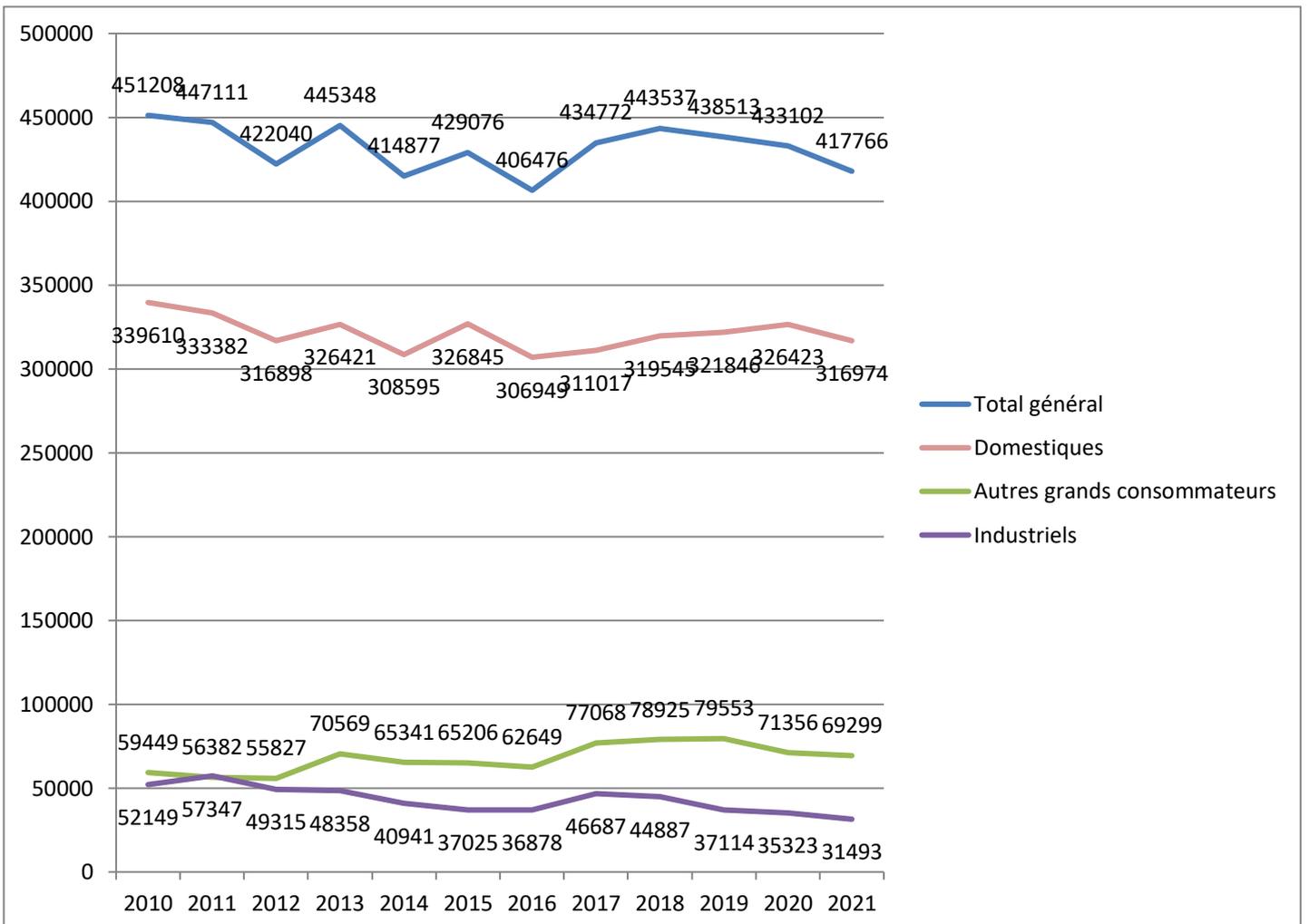
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN M3 FACTURÉE DE 2010 À 2021



*incluant 30 151 m3 facturés au syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Wissembourg

**incluant 4 174 m3 facturés au syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Wissembourg

VARIATION DE LA CONSOMMATION FACTURÉE EN M3 DE 2010 À 2021 PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



LES CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION

Le montant des achats d'eau s'élève à 46 892,10 € .

Les différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux se sont élevés à 174 532,56 €.

Les dépenses concernant les nouveaux branchements se sont élevées à 44 330,39 €.

EQUILIBRE FINANCIER

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2021 au niveau de l'exploitation se monte à **324 300,14 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est en augmentation de **25 201,68 €** par rapport à 2020 (+ 8,4 %). **Cette augmentation de l'autofinancement brut s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (- 22 734,41 €) ont moins baissé que les dépenses réelles d'exploitation (- 47 936,09 €) entre 2020 et 2021.**

Toutefois, il faut signaler une baisse des volumes d'eau vendus de **15 336 m3** soit une diminution de près de 3,54% entre 2020 et 2021. Le volume d'eau vendu en 2021 se monte pour information à **417 766 m3**.

L'autofinancement net réel dégagé sur l'exercice 2021 au niveau de l'exploitation se monte à **283 253,27 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement net cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté (89 392,19 €) est suffisant pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2021 sans devoir recourir à un emprunt en 2021.